



Accompagnement à l'identification des risques professionnels

Sensibilisation gestes et postures

Action

Sensibiliser à la prévention des risques liés aux mauvaises postures de travail (manutention...).

Public concerné

TPE, PME, grandes entreprises :
tout salarié de l'entreprise.
Nombre maximum de participants : 12.

Ces ateliers permettent d'identifier les postures à risques et de conseiller sur les bonnes pratiques à adopter.

Programme :

- Observation de l'activité afin de préparer une sensibilisation sur mesure
- Information des salariés : risques liés aux mauvaises postures, conseils posturaux adaptés

Toutes les actions en entreprise se font en coordination avec le médecin du travail de l'entreprise.

Coût

Aucun coût supplémentaire, cette action est comprise dans la cotisation santé au travail.

Durée

1 demi-journée d'observation et 1 demi-journée de sensibilisation.
1 à 10 sessions en fonction du besoin.

Comment solliciter cette action ?

Qui ?

- Médecin du travail
- Employeur



Comment ?

- **par le médecin du travail** qui transmettra la demande
- **par internet** sur www.cmb-sante.fr, rubrique Le CMB/Actions